

Encadré 3 :

MESURES DISCRÉTIONNAIRES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT EN RÉPONSE À LA PROPAGATION DU COVID-19

Afin de lutter contre les conséquences négatives liées à la crise du COVID-19, le gouvernement luxembourgeois a mis en place des mesures visant à la stabilisation de l'économie.

Le plan initial qui a été présenté le 25 mars a été complété par des mesures supplémentaires principalement axées sur les aides aux petites et moyennes entreprises ainsi que pour les indépendants et les start-up.

Le plan de stabilisation est composé de trois blocs principaux : un bloc comprenant des mesures entraînant des dépenses supplémentaires (ou des moins-values de recettes) pour un montant estimé de 2,257 milliards d'euros, un second bloc incluant des reports de paiement pour un montant estimé de 4,55 milliards d'euros et enfin un troisième bloc axé principalement sur l'octroi de garanties dont le montant maximal pourrait atteindre 3,6 milliards d'euros.

Tableau 1 :

Mesures discrétionnaires adoptées/annoncées en réponse à la propagation du COVID-19

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES / MOINS-VALUES DE RECETTES (ESTIMATIONS)			
LISTE DES MESURES	CODE SEC	MONTANT EN MILLIONS EUR	% DU PIB
Aides en faveur des ménages (régime au chômage partiel « coronavirus » et congé pour raisons familiales extraordinaire)	D62 (prestations sociales en espèces)	1 333	2,3
Dépenses affectant la consommation intermédiaire	P2 (consommation intermédiaire)	47	<0,1
Aides en faveur des (micro) entreprises, indépendants et start-ups*	D9 (transferts en capital)	684	1,2
Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	P5 (formation de capital)	194	0,3
Total		2 257	3,8
<i>*Dont avances (subventions en capital) aux entreprises remboursables</i>	<i>D9 (transferts en capital)</i>	<i>400</i>	<i>0,7</i>
REPORTS DE PAIEMENT (ESTIMATIONS)			
LISTE DES MESURES	CODE SEC	MONTANT EN MILLIONS EUR	% DU PIB
Impôts directs	D5 (impôts courants sur le revenu, etc.)	1 250*	(2,1)
Impôts indirects	D2 (impôts sur la production et les importations)	300**	(0,5)
Cotisations sociales	D61 (cotisations sociales)	3 000**	(5,1)
Total		4 550	(7,7)

*Calculé suivant le principe de la caisse transactionnalisée

**Calculé suivant la méthode des droits constatés

Source : Programme de stabilité 2020

Tableau 2 :

Garanties/prêts adoptés/annoncés en réponse à la propagation du COVID-19 (montants maximaux)

LISTE DES MESURES	MONTANT EN MILLIONS EUR	% DU PIB
Régime de garanties étatiques pour de nouveaux crédits bancaires	2 500	(4,2)
SNCI - Financement spécial anti-crise	400	(0,7)
SNCI - Garanties PME	200	(0,3)
Office du Ducroire	500	(0,8)
Total	3 600	(6,1)

Source : *Programme de stabilité 2020*

Le 20 mai 2020, le gouvernement a présenté un plan de stabilisation additionnel (« Neistart Lëtzebuerg ») pour un montant de l'ordre de 800 millions d'euros (environ 1,3 % du PIB).

Bien que ces mesures ne fassent pas l'objet d'un chiffrage précis, il semble qu'elles se concentrent principalement sur la prolongation / transformation du chômage partiel « Coronavirus » vers un régime de chômage partiel structurel pour les secteurs les plus touchés ainsi que sur des aides additionnelles accordées aux entreprises n'ayant pu reprendre leur activité lors des premières phases du déconfinement.